



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 10.1 de l'ordre du jour provisoire

Vingtième session ordinaire

Rome, 24-28 mars 2025

RAPPORT DE LA 8^e SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Note du secrétariat

À sa dernière session, la Commission a demandé à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux de se réunir avant sa 20^e session ordinaire¹. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail) a tenu sa 8^e session à Rome, du 26 au 28 novembre 2024. Le Groupe de travail s'est penché sur i) la mise au point de la version définitive du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* (le Deuxième Rapport); ii) la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*; et iii) a examiné le *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* à la lumière des conclusions du Deuxième Rapport. Il s'est en outre penché sur le rôle que jouent les ressources génétiques dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets et sur les options pour le recensement des questions nouvelles et émergentes.

Le rapport de la 8^e session du Groupe de travail est reproduit dans le présent document afin que la Commission l'examine.

¹ CGRFA-19/23/Rapport, paragraphe 139.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

CGRFA/WG-FGR-8/24/Report

Huitième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières

Rome, 26-28 novembre 2024

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

RAPPORT DE LA 8^e SESSION

DU

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR

LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Rome, 26-28 novembre 2024

Les documents du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières peuvent être consultés à l'adresse suivante:
<https://www.fao.org/forest-genetic-resources/working-group/fr/>.

Il est également possible de se les procurer auprès de la

Secrétaire de la
Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

Courriel: cgrfa@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Ouverture de la session	1-5
II. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur	6-7
III. Mise au point de la version définitive du <i>Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	8-10
IV. Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	11-18
V. Examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	19-22
VI. Changement climatique et ressources génétiques forestières	23-27
VII. Options pour le recensement des questions nouvelles et émergentes	28
VIII. Déclarations de clôture	29-30

Appendices

- A. Ordre du jour de la 8^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières
- B. Membres et suppléants du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières élus par la Commission à 19^e session ordinaire
- C. Projet de Plan d'action mondial révisé pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
- D. Réaffirmer la mobilisation de la communauté internationale à l'égard du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières – projet de résolution
- E. Liste des documents

I. OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail) a tenu sa 8^e session du 26 au 28 novembre 2024. La liste des membres du Groupe de travail et des suppléants, élus par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) à sa 19^e session ordinaire, figure à l'*appendice B*. La liste des délégués et des observateurs est disponible sur le site web de la FAO².
2. M^{me} Mari Rusanen (Finlande), Présidente de la 7^e session du Groupe de travail, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs.
3. M. Zhimin Wu, Directeur de la Division des forêts de la FAO, a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Il a rappelé que les forêts, qui couvrent un tiers des terres émergées de la planète, jouaient un rôle déterminant dans la lutte contre le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des terres, la faim et la pauvreté. Il a souligné que les arbres et autres plantes ligneuses constituaient l'épine dorsale des écosystèmes forestiers et que les populations utilisaient ces ressources à de multiples fins. Il a informé le Groupe de travail que la FAO avait élaboré la Feuille de route pour les forêts: de la vision à l'action 2024-2031³. Destinée à orienter l'action menée par la FAO dans le domaine des forêts et à apporter des solutions face aux grands défis mondiaux, la Feuille de route a été approuvée par les membres lors de la 27^e session du Comité des forêts de la FAO, qui s'est tenue à Rome en juillet 2024. M. Zhimin Wu a en outre fait savoir que la version préliminaire du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* (le Deuxième Rapport) était sur le point d'être achevée et qu'elle présentait de nombreux exemples illustrant en quoi la conservation, l'utilisation et la mise en valeur de ces ressources avaient contribué aux efforts déployés par les pays pour promouvoir le développement durable, et notamment la gestion durable des forêts.
4. M. Dan Leskien, Fonctionnaire principal chargé de liaison au sein de la Commission, a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Il a fait remarquer que la diversité génétique forestière était indispensable pour permettre aux arbres des forêts de survivre, de s'adapter et d'évoluer dans un environnement en mutation. Il a rappelé que le rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*, lancé en 2014, avait servi de fondement aux activités menées par la Commission dans le domaine des ressources génétiques forestières. Il a également indiqué que la version préliminaire, quasiment définitive, du Deuxième Rapport constituait une nouvelle étape importante pour les activités de la FAO et de ses membres consacrées aux ressources génétiques forestières. Par ailleurs, il a signalé que cette session allait donner l'occasion au Groupe de travail de réviser le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (le Plan d'action mondial), ce qui permettrait non seulement de mettre davantage en avant les ressources génétiques forestières et de faire mieux comprendre leur importance, mais aussi de redéfinir la gouvernance mondiale de ces ressources et de souligner leur rôle au regard des priorités mondiales en matière de biodiversité, de lutte contre le changement climatique et de développement.
5. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour, qui est reproduit à l'*appendice A*.

II. ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

6. Conformément à l'article III de ses Statuts, le Groupe de travail, en consultation avec les régions, a remplacé ses membres absents par d'autres membres de la Commission présents à la session. La Chine, la Côte d'Ivoire et l'Indonésie ont par conséquent participé à la session en qualité de membres du Groupe de travail.
7. Le Groupe de travail a élu M^{me} Valderês Aparecida de Sousa (Brésil) Présidente. M. Anicet Ngomin (Cameroun), M^{me} Toral Patel Weynand (États-Unis d'Amérique), M. H.S. Ginwal (Inde),

² <http://www.fao.org/forest-genetic-resources/working-group/fr/>.

³ COFO/2024/5.1.

M. Khosro Sagheb Talebi (Iran [République islamique d']), M^{me} Joukje Buiteveld (Pays-Bas [Royaume des]) et M. Godfrey Bome (Vanuatu) ont été élus vice-présidents. M^{me} Patel Weynand a été élue Rapporteuse.

III. MISE AU POINT DE LA VERSION DÉFINITIVE DU DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE

8. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Mise au point de la version définitive du Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*⁴. Il a aussi pris note du document intitulé *The Second Report on the State of the World's Forest Genetic Resources – Proofing version* (Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde – Version préliminaire)⁵.

9. Le Groupe de travail a pris acte du Deuxième Rapport et a recommandé que la Commission réserve un accueil favorable à ce document et prenne note des conclusions qu'il contient. En outre, il a invité la FAO à diffuser largement le Deuxième Rapport et sa version abrégée. Sur cette base, il a souligné que le secrétariat élaborerait également une version numérique interactive du rapport qui contiendrait les conclusions principales.

10. Le Groupe de travail a invité la FAO à sensibiliser davantage la communauté internationale à l'importance des ressources génétiques forestières en portant le Deuxième Rapport à l'attention des gouvernements et des parties prenantes pertinentes. Il a également recommandé que la FAO recueille, auprès des points focaux nationaux, des réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et des organisations internationales pertinentes, des propositions visant l'amélioration du processus d'établissement de rapports pour les futures évaluations mondiales des ressources génétiques forestières et présente différentes options à la prochaine session du Groupe de travail, en vue de leur examen. Par ailleurs, il a encouragé la FAO à faciliter les consultations nationales sur les ressources génétiques forestières en préparation des futures évaluations mondiales.

IV. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

11. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*⁶.

12. Le Groupe de travail a pris note des activités menées pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il a recommandé que la FAO parachève, entretienne et développe le système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières aux fins du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

13. Le Groupe de travail a recommandé également que la Commission encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à communiquer les données à inclure dans le système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

14. En outre, le Groupe de travail a recommandé que la Commission invite les pays à intégrer, s'il convient, des mesures sur les ressources génétiques forestières dans leurs cadres de programmation par pays et leur rappelle qu'il est possible de demander à la FAO une assistance dans le cadre de son Programme de coopération technique en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

15. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission invite les pays à intégrer, s'il convient, des mesures sur les ressources génétiques forestières dans les propositions de projet élaborées à l'intention des mécanismes de financement multilatéraux et visant à améliorer la gestion

⁴ CGRFA/WG-FGR-8/24/3.

⁵ CGRFA/WG-FGR-8/24/3/Inf.1.

⁶ CGRFA/WG-FGR-8/24/4.

durable des forêts, y compris la conservation et l'utilisation de la biodiversité des forêts ainsi que les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets axées sur les forêts.

16. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO continue d'aider les points focaux nationaux à transmettre des données sur les ressources génétiques forestières et encourage l'utilisation du système d'information sur les ressources génétiques forestières aux fins de l'élaboration de nouvelles initiatives aux niveaux national, régional et international. En outre, il a recommandé que la FAO continue d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial et précise comment elle peut aider les pays en ce sens.

17. Le Groupe de travail a recommandé également que la Commission encourage les donateurs à appuyer l'exécution du Plan d'action mondial à titre volontaire.

18. Enfin, le Groupe de travail a recommandé que la Commission encourage la mise en œuvre de programmes de sensibilisation dans les pays afin de promouvoir l'application de mesures en faveur des ressources génétiques forestières au moyen de cadres nationaux.

V. EXAMEN DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

19. Le Groupe de travail a examiné les documents intitulés *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*⁷ et *Results of the written consultation on the review of the Global Plan of Action for the Conservation, Sustainable Use and Development of Forest Genetic Resources*⁸ (Résultats de la consultation écrite sur l'examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières).

20. Le Groupe de travail a examiné et révisé le Plan d'action mondial, tel qu'il figure à l'*appendice C*. Il a recommandé que la Commission invite le Directeur général à porter la version révisée du Plan d'action mondial à l'attention de la Conférence de la FAO, en vue de son examen et de son adoption.

21. Le Groupe de travail a recommandé que le secrétariat mette à jour l'introduction du Plan d'action mondial (partie I), les introductions de ses domaines prioritaires et le tableau récapitulatif, s'il y a lieu.

22. Le Groupe de travail a examiné le projet de résolution figurant à l'*appendice D* du présent document et a recommandé que la Commission l'étudie à sa prochaine session et invite le Directeur général à le porter à l'attention de la Conférence de la FAO, en vue de son examen et de son adoption.

VI. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

23. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁹ et a pris note des documents d'information intitulés *Draft baseline report on genetic resources for food and agriculture and climate change*¹⁰ (Projet de rapport initial sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le changement climatique) et *FAO's work on climate change*¹¹ (Activités de la FAO dans le domaine du changement climatique).

24. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission invite les membres à recourir aux outils et aux orientations de la FAO relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation

⁷ CGRFA/WG-FGR-8/24/5.

⁸ CGRFA/WG-FGR-8/24/5/Inf.1.

⁹ CGRFA/WG-FGR-8/24/6.

¹⁰ CGRFA/WG-FGR-8/24/6/Inf.1.

¹¹ CGRFA/WG-FGR-8/24/6/Inf.2.

à ses effets lors de l'élaboration ou de la mise à jour de leurs plans nationaux d'adaptation (PNA) et de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN).

25. Prenant acte du projet de rapport initial, le Groupe de travail a prié instamment les points focaux nationaux auprès de la Commission qui ne l'ont pas encore fait de répondre au questionnaire. Il a recommandé que la Commission revoie sa décision de distribuer le questionnaire uniquement à ces points focaux nationaux. Il a recommandé également que le projet de rapport initial soit révisé à la lumière des nouvelles contributions.

26. Le Groupe de travail a recommandé que l'atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA soit tenu avant la 21^e session ordinaire de la Commission, afin que les participants puissent échanger des informations et des données d'expérience, partager leurs points de vue et leurs priorités et débattre des modifications qu'il serait possible d'apporter aux Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique (les Directives volontaires)¹², compte tenu des conclusions du rapport initial. Par ailleurs, il a recommandé que la FAO envisage le recueil d'informations sur les ressources génétiques forestières à cet atelier.

27. Enfin, le Groupe de travail a recommandé que les Directives volontaires soient révisées à la lumière du rapport initial et des résultats de l'atelier – compte tenu de la nécessité d'éviter les chevauchements d'activités avec d'autres enceintes ou instruments –, en vue de leur examen lors de consultations régionales, puis par les groupes de travail et la Commission.

VII. OPTIONS POUR LE RECENSEMENT DES QUESTIONS NOUVELLES ET ÉMERGENTES

28. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Options pour le recensement des questions nouvelles et émergentes*¹³. Il a recommandé que la Commission, à sa prochaine session, envisage l'adoption d'une nouvelle procédure spécifique pour le recensement des questions nouvelles et émergentes.

VIII. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

29. M. Thomas Hofer, Forestier principal au sein de la Division des forêts, a félicité le Groupe de travail pour ses réalisations. Il a indiqué que les orientations fournies par le Groupe de travail étaient essentielles à la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il a souligné que la Division des forêts attendait avec impatience de diffuser les conclusions du Deuxième Rapport, tout en aidant les pays à préserver les ressources génétiques forestières et à mettre en application la gestion durable des forêts. Il a également réaffirmé la volonté de la Division des forêts de prêter un appui technique en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de poursuivre sa collaboration avec les points focaux nationaux, les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les partenaires internationaux.

30. La Présidente a remercié tous les délégués et la Rapporteuse pour leur contribution à la réussite de la session. Elle a également adressé ses remerciements, au nom du Groupe de travail, au secrétariat ainsi qu'aux interprètes, aux traducteurs et aux autres membres du personnel.

¹² FAO. 2015. *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/i4940f>.

¹³ CGRFA/WG-FGR-8/24/7.

APPENDICE A

**ORDRE DU JOUR DE LA 8^E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES**

1. Élection du président et du (des) vice-président(s) et nomination du rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Mise au point de la version définitive du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*
4. Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
5. Examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
6. Changement climatique et ressources génétiques forestières
7. Options pour le recensement des questions nouvelles et émergentes
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport

APPENDICE B

**MEMBRES ET SUPPLÉANTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES
ÉLUS PAR LA COMMISSION À SA 19^E SESSION ORDINAIRE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Cameroun Namibie Ouganda République démocratique du Congo Sénégal <i>Premier suppléant: Nigéria</i> <i>Deuxième suppléant: Mali</i>
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Amérique latine et Caraïbes (5)	Argentine Brésil Cuba Équateur Pérou <i>Premier suppléant: Costa Rica</i> <i>Deuxième suppléant: Panama</i>
Asie (5)	Bangladesh Inde Japon Malaisie République de Corée <i>Premier suppléant: Indonésie</i> <i>Deuxième suppléant: Bhoutan</i>
Europe (5)	Allemagne Finlande Italie Pays-Bas (Royaume des) Pologne <i>Premier suppléant: Espagne</i> <i>Deuxième suppléant: Norvège</i>
Pacifique Sud-Ouest (2)	Papouasie-Nouvelle-Guinée Vanuatu <i>Premier suppléant: Îles Salomon</i> <i>Deuxième suppléant: Samoa</i>
Proche-Orient (4)	Jordanie Iran (République islamique d') Iraq Liban <i>Premier suppléant: République arabe syrienne</i> <i>Deuxième suppléant: Yémen</i>

APPENDICE C

**PROJET DE PLAN D'ACTION MONDIAL RÉVISÉ POUR LA CONSERVATION,
L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
FORESTIÈRES**

**a) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources
génétiques forestières (domaine prioritaire 1)**

NIVEAU NATIONAL
Priorité stratégique 1: Créer et renforcer un système national d'évaluation, de caractérisation et de suivi des ressources génétiques forestières (RGF)
<p>Justification: Les informations sur les RGF sont insuffisantes dans de nombreux pays. En outre, les paramètres nécessaires pour planifier la gestion durable des RGF ne figurent généralement pas dans les inventaires forestiers nationaux. Or des informations de référence sur la situation, les évolutions et les caractéristiques des RGF sont nécessaires pour définir et revoir régulièrement les priorités en matière d'utilisation durable et de conservation, ainsi que pour mettre au point des programmes de domestication et d'amélioration des arbres.</p> <p>Mesures à prendre: Promouvoir l'inventaire et la caractérisation des espèces. Promouvoir la cartographie de la répartition des populations d'espèces importantes ou prioritaires. Renforcer les capacités dans le domaine des herbiers et prospections botaniques nationales en vue de contribuer à l'approfondissement des connaissances sur les espèces forestières.</p> <p>Élaborer des normes techniques, protocoles et systèmes d'information permettant d'évaluer et de suivre la situation en matière de gestion des RGF. Promouvoir et appuyer la mise au point de listes de contrôle nationales et régionales énumérant les espèces et de mécanismes permettant de les mettre à jour régulièrement.</p> <p>Mettre en place des réseaux de banques de gènes, d'unités d'information et de bases de données intéressant les forêts, et améliorer la gestion et le partage des informations aux niveaux national et international.</p>
Priorité stratégique 2: Mettre au point des systèmes nationaux et infranationaux d'évaluation et de gestion des connaissances traditionnelles sur les RGF
<p>Justification: Les savoirs traditionnels peuvent apporter une contribution significative au développement durable grâce à des pratiques comme la conservation et l'utilisation durable des végétaux au niveau local, et participer à la résolution de graves problèmes mondiaux tels que le changement climatique, la désertification et la dégradation des terres et des eaux. Il convient donc de préserver les connaissances traditionnelles sur les RGF en procédant à des évaluations nationales et en améliorant le relevé d'informations.</p> <p>Mesures à prendre: Promouvoir, au niveau national, les évaluations et le relevé d'informations sur les connaissances traditionnelles relatives à l'utilisation et à la gestion des RGF avec le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, ainsi que des communautés locales.</p>

Mettre au point et renforcer des mécanismes d'enregistrement et des bases de données afin de préserver, de protéger et de promouvoir les connaissances traditionnelles sur les RGF. Encourager l'utilisation de protocoles normalisés pour la collecte des savoirs traditionnels.

Le cas échéant, formuler des orientations relatives à l'enregistrement, l'accessibilité, l'archivage et l'utilisation des connaissances traditionnelles sur les RGF aux niveaux national, infranational et local, en faisant participer de façon effective les peuples autochtones, ainsi que les communautés locales, et en tenant compte des initiatives similaires lancées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

NIVEAU INTERNATIONAL

Priorité stratégique 3: Établir des normes et protocoles techniques internationaux relatifs à l'inventaire, à la caractérisation et au suivi des évolutions et des risques dans le domaine des RGF

Justification: Aux niveaux mondial, régional et national, on ne dispose pas d'indicateurs solides reposant sur des bases scientifiques, réalistes et pertinents du point de vue des politiques qui permettraient de définir une ligne de référence et de suivre la situation et les évolutions des RGF et de leur gestion. Il est donc nécessaire de mettre au point et d'utiliser des méthodes et des protocoles normalisés pour l'inventaire, la caractérisation et le suivi. Il est également nécessaire d'améliorer la coordination des recherches portant sur le recensement, la cartographie et la caractérisation des populations et de faire en sorte que leurs résultats aient une incidence forte sur les politiques de gestion des RGF.

Mesures à prendre: Élaborer des critères et indicateurs mondiaux pour évaluer la situation et les évolutions des RGF dans le cadre des inventaires forestiers nationaux et des autres programmes liés aux forêts.

Mettre au point des protocoles permettant une évaluation et un suivi participatifs des RGF.

Priorité stratégique 4: Promouvoir la création et le renforcement des systèmes d'information sur les RGF (bases de données) destinés à regrouper les connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles au sujet des utilisations, de la distribution, des habitats, de la biologie et de la variation génétique des espèces et des populations d'arbres

Justification: Faisant fond sur le premier rapport, le *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* fournit un aperçu mondial de la diversité, de la situation et des évolutions des RGF, ainsi que des capacités nationales, régionales et mondiales permettant de gérer ces ressources. De nombreux rapports nationaux révèlent que les connaissances relatives aux RGF sont extrêmement lacunaires et que les informations disponibles au niveau national sont éparpillées et difficiles d'accès. En outre, les programmes de recherche souffrent d'une pénurie de ressources financières, surtout dans les pays en développement. Il est donc urgent d'améliorer l'accès aux informations sur les RGF pour toutes les parties intéressées, tout en développant la base de connaissances nécessaire à l'utilisation et à la gestion durables de ces ressources. Il est tout aussi indispensable que les pays renforcent leur soutien financier aux activités de recherche.

Mesures à prendre: Améliorer l'accès aux informations en mettant au point et en renforçant des mécanismes qui permettent leur gestion et leur partage aux niveaux national, régional et mondial.

Les informations devraient être recueillies suivant les principes CARE¹⁴ en ce qui concerne les connaissances autochtones ou traditionnelles, et selon les principes FAIR¹⁵, le cas échéant.

Encourager la création, l'entretien et la mise à jour régulière de bases de données et de systèmes d'information consacrés aux ressources génétiques forestières aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial. Encourager la collaboration entre le monde de la recherche, les peuples autochtones, ainsi que les communautés locales, et les institutions publiques afin de recueillir, de valider et de mettre à jour les données. Renforcer les capacités techniques en matière de gestion des systèmes d'information.

Améliorer l'accès aux informations sur les espèces forestières pour un large éventail de parties intéressées, y compris les peuples autochtones et les communautés locales.

b) Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 2)

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 5: Renforcer la contribution des forêts primaires et des zones protégées à la conservation *in situ* des RGF

Justification: Dans le contexte actuel, qui se caractérise par une pression croissante sur les terres et les ressources forestières, les forêts primaires et les zones protégées restent les meilleurs refuges pour les RGF menacées. Une proportion importante de végétaux sauvages et/ou endémiques ne se trouve que dans ces zones. En outre, la structure de la population génétique naturelle n'est conservée que dans ces forêts. C'est dans les forêts naturelles protégées, qui demeurent les meilleurs laboratoires d'étude de l'écologie et de la biologie des espèces, que l'on peut le mieux évaluer et comprendre les processus naturels qui participent de la dynamique des RGF. Il convient donc de promouvoir les contributions des forêts primaires et des zones protégées au développement des connaissances sur les espèces végétales et à la conservation des RGF.

Mesures à prendre: Développer la collaboration entre les institutions et les programmes chargés des zones forestières protégées et ceux qui sont responsables de la mise en valeur et de l'utilisation des RGF, comme les centres nationaux de reproduction des arbres, les centres de semences d'arbres et les autres institutions de collecte et de conservation de matériel génétique opérant au niveau national ou régional.

Promouvoir et renforcer le développement des activités nationales d'évaluation et de conservation des RGF dans les forêts primaires, dans les zones protégées et dans les forêts de conservation en faisant participer les peuples autochtones ainsi que les communautés locales, selon qu'il conviendra.

Gérer les réserves génétiques au sein des zones protégées de façon à préserver la capacité d'évolution des espèces visées.

Priorité stratégique 6: Promouvoir la création et le développement de systèmes de conservation *ex situ* efficaces et durables, y compris des collections *in vivo* et des banques de gènes

Justification: Un programme de conservation des RGF doit associer des mesures de conservation *in situ* et *ex situ*. La conservation *ex situ* de ces ressources consiste à mettre en place des stratégies d'échantillonnage pour capturer un maximum de composantes de la diversité génétique intra- et

¹⁴ Collective Benefit (intérêt collectif), Authority to Control (droit de regard), Responsibility (responsabilité), Ethics (éthique).

¹⁵ Findable (facile à trouver), Accessible (accessible), Interoperable (interopérable), Reusable (réutilisable).

interpopulation des espèces cibles. Dans de nombreux cas, la conservation *ex situ* est l'unique option disponible pour conserver la diversité génétique intraspécifique présente dans des populations périphériques ou isolées¹⁶ qui sont gravement menacées par les changements de l'utilisation des terres ou par des conditions environnementales (sécheresse, inondations, salinité, etc.). Les principaux objectifs d'un programme de conservation *ex situ* visant une espèce particulière sont les suivants:

- constituer une mesure de sauvegarde lorsque des moyens de conservation *in situ* ne sont pas utilisables ou disponibles;
- faire en sorte qu'un maximum de composantes de la diversité d'une espèce soient conservées;
- gérer la régénération de l'espèce en dehors de son aire naturelle (provenance) d'une manière plus contrôlée, avec des objectifs d'utilisation ou de conservation spécifiques.

Mesures à prendre: Promouvoir la documentation, la caractérisation, la régénération et l'évaluation du matériel génétique forestier.

Collecter des semences qui soient représentatives de la diversité naturelle.

Créer des collections de semences améliorées.

Encourager l'utilisation de procédures, technologies et infrastructures après-récolte qui préservent la qualité de la semence avant et après la conservation *ex situ*.

Faciliter la mise en place et l'entretien de banques de gènes nationales, sous-régionales et régionales consacrées aux RGF, ainsi que de pépinières spécialisées et de jardins botaniques, et les faire davantage connaître. Encourager la collaboration entre les instituts de recherche, les gouvernements, les peuples autochtones, ainsi que les communautés locales, et les organisations internationales, à l'appui de la gestion et du suivi des collections.

Encourager et appuyer les initiatives des peuples autochtones, ainsi que des communautés locales, visant à conserver les RGF.

Favoriser et mettre en place des mécanismes permettant au secteur privé de participer à la conservation des RGF.

Encourager les études sur la récolte, la qualité, la conservation et la reproduction des semences.

Promouvoir et encourager les recherches portant sur la conservation d'espèces à semence récalcitrante.

Encourager la mise en place de mesures d'incitation en faveur de la conservation *ex situ*.

Priorité stratégique 7: Contribuer à l'évaluation, à la gestion et à la conservation des populations d'espèces forestières marginales et/ou de lisière

Justification: Les populations d'espèces forestières marginales sont fragiles et plus enclines à la dégradation que les populations centrales car elles présentent une variation moins importante. La dynamique évolutive peut avoir des effets particuliers sur les populations de lisière et aboutir à des adaptations spécifiques. Il faut donc considérer ces populations comme hautement prioritaires dans le cadre des stratégies et programmes de conservation mondiaux et régionaux.

¹⁶ FAO, FLD, IPGRI, 2004. *Forest genetic resources conservation and management. Vol. 3: In plantations and genebanks (ex situ)*. Rome.

Mesures à prendre: Élaborer des directives relatives à l'inventaire des populations d'espèces forestières marginales et au relevé d'informations à leur sujet, et promouvoir leur gestion et leur conservation en les intégrant aux réseaux de conservation et en mettant l'accent sur la participation des communautés locales.

Encourager la réalisation d'études de terrain et de télédétection approfondies afin de recenser et de mettre en évidence les populations marginales et/ou de lisière. Encourager la mise au point de systèmes de suivi à long terme pour surveiller les évolutions et les risques concernant les populations.

Appuyer et/ou promouvoir, selon qu'il convient, l'élaboration de programmes et la collaboration, aux niveaux mondial et régional, qui visent à évaluer les populations marginales et à promouvoir leur conservation et leur évaluation aussi bien *in situ* qu'*ex situ*.

Favoriser la connectivité de l'habitat, y compris au moyen de couloirs écologiques, à l'appui de la conservation de populations marginales et/ou de lisière.

Priorité stratégique 8: Encourager et développer la gestion durable et la conservation des RGF sur les terres agricoles

Justification: Les agriculteurs contribuent à la gestion et à la conservation des RGF sur les exploitations dans le cadre de systèmes traditionnels d'utilisation des terres, comme les systèmes d'agroforesterie. Ils ont donc une influence sur la diversité interspécifique et intraspécifique des espèces se trouvant dans le paysage. Par ailleurs, les RGF gérées dans le cadre de systèmes d'agroforesterie traditionnels sont gravement menacées du fait de l'absence de régénération imputable aux pressions croissantes qui pèsent sur les ressources forestières et des tendances actuelles en matière d'intensification agricole. Il est donc nécessaire de traiter la question de la gestion des RGF sur les exploitations dans les pays où l'agroforesterie est une pratique courante.

Mesures à prendre: Mettre au point des outils méthodologiques relatifs à la gestion et à la conservation sur les exploitations d'espèces importantes du point de vue de l'agroforesterie.

Évaluer la situation de ces espèces en matière de conservation et de gestion aux niveaux national et régional.

Prêter une assistance technique en vue de promouvoir la gestion et l'utilisation durables des RGF sur les exploitations, notamment au moyen de partenariats entre les secteurs agricole et forestier.

Évaluer et améliorer les systèmes d'agroforesterie traditionnels qui intègrent l'agroforesterie et la conservation et l'utilisation de RGF.

Sensibiliser les agriculteurs aux avantages de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durables des RGF sur les exploitations.

Priorité stratégique 9: Soutenir et renforcer le rôle que jouent les forêts gérées par les peuples autochtones ainsi que les communautés locales dans la gestion et la conservation durables des RGF

Justification: Les forêts gérées par les peuples autochtones et les communautés locales ou en collaboration avec eux jouent bien souvent un rôle important dans la conservation des ressources génétiques. Il a été prouvé que ce mode de gestion des forêts constituait l'un des moyens les plus efficaces pour concilier la conservation des ressources et la création de richesse. Dans les pays où la gestion des forêts par les communautés autochtones et locales est possible, il est important que le rôle de ces forêts soit reconnu et mieux soutenu.

Mesures à prendre: Évaluer l'état de conservation et de gestion des RGF dans les forêts gérées par les peuples autochtones et les communautés locales.

Fournir un appui technique et renforcer les capacités en vue de la gestion et de la conservation durables des RGF dans les forêts gérées par les peuples autochtones et les communautés locales.

Encourager la mobilisation et la fourniture de ressources financières, à titre volontaire, à l'appui des activités de conservation des RGF menées et gérées par les peuples autochtones et les communautés locales.

Priorité stratégique 10: Recenser les espèces nécessitant des mesures prioritaires

Justification: Compte tenu de la complexité du sujet, il est judicieux d'adopter une approche par espèce pour ce qui est de la gestion des RGF. Les processus qui sous-tendent la dynamique de la diversité génétique déterminent l'adaptation et la performance d'une espèce dans un environnement donné. On considère que l'approche par espèce est utile pour comprendre et mettre en valeur les RGF. Étant donné le nombre élevé d'espèces forestières présentes dans chaque pays, celles-ci ne peuvent pas toutes faire l'objet d'activités ou de programmes de recherche. Il convient donc de recenser les espèces prioritaires aux niveaux national et infranational, et de veiller à ce que les priorités ainsi définies soient partagées aux niveaux régional et international afin de mieux concentrer les efforts et d'utiliser les ressources plus efficacement.

Mesures à prendre: Promouvoir les réseaux de recherche axés sur des espèces importantes aux niveaux national, régional et international.

Mettre à jour régulièrement les listes d'espèces prioritaires aux niveaux national et régional.

Prêter un appui international à l'élaboration de directives permettant d'établir des priorités entre les espèces et de déterminer les domaines de recherche prioritaires.

L'établissement de ces priorités pourrait être centré sur les espèces, les populations ou les variétés dont les populations sont réduites ou menacées d'extinction, ainsi que sur les espèces de diverse valeur, actuelle et future, notamment celles qui présentent un intérêt stratégique, scientifique ou économique. Les valeurs de ces espèces, populations, races ou variétés pourraient être liées à des facteurs tels que l'intérêt socioéconomique, l'égalité femmes-hommes, la sécurité alimentaire ou l'adaptation au changement climatique, ou encore à leur importance religieuse ou culturelle aux niveaux local, national ou international.

NIVEAU RÉGIONAL

Priorité stratégique 11: Élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales relatives à la conservation *in situ* et promouvoir la constitution de réseaux et la collaboration écorégionale

Justification: L'approche écosystémique est un moyen de gérer des écosystèmes entiers de manière holistique sans exclure d'autres modes de gestion et de conservation, comme les outils de gestion spécifiques à un lieu et les pratiques de conservation spécifiques à une espèce. Idéalement, toutes ces approches devraient être intégrées au travers de réseaux régionaux, le cas échéant.

Il est nécessaire de disposer de stratégies régionales visant la conservation des RGF, y compris de réseaux régionaux constitués d'unités et de corridors de conservation génétique *in situ* concernant les espèces prioritaires, pour assurer une conservation dynamique des RGF essentielles et de leur aptitude à évoluer. Le fait de définir et de mettre en œuvre des stratégies de conservation régionales justifie indéniablement la coordination et la collaboration à l'échelon régional. En effet, il est souvent plus efficace et plus rentable d'investir dans des activités régionales conjointes que de multiplier les activités au niveau national, avec les chevauchements que cela suppose.

Mesures à prendre: Cerner les lacunes qui existent en matière de conservation en vue de les combler, le cas échéant.

Promouvoir des programmes de recherche qui visent à combler les lacunes au niveau régional en matière de connaissances sur la conservation et l'utilisation des RGF.

Élaborer des méthodologies permettant de formuler des stratégies régionales relatives à la conservation des RGF, y compris des principes destinés à guider leur mise en œuvre, en tenant compte des expériences acquises et en s'appuyant sur les réseaux régionaux existants qui intéressent ces ressources.

Promouvoir les partenariats fondés sur les écosystèmes et la collaboration régionale en vue de mettre au point des programmes de conservation et d'évaluation des RGF (*in situ* et *ex situ*), conformément aux engagements découlant des réglementations internationales en vigueur.

Mobiliser des ressources en faisant participer les organisations économiques régionales et environnementales déjà en place.

c) Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 3)

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 12: Élaborer et renforcer des programmes semenciers nationaux de manière à garantir la disponibilité, en quantité suffisante, de semences d'arbres de qualité (certifiée) pour les programmes de plantation nationaux

Justification: Des pays ont signalé que de grandes plantations étaient en train d'être créées à de multiples fins, notamment la production de biocarburants et de fibres issus du bois d'œuvre et la fourniture de divers services environnementaux, comme la mise en valeur de terres dégradées, et la gestion des sols et des eaux. Cependant, la plupart des pays en développement sont dépourvus de systèmes convenables d'approvisionnement en semences forestières, ce qui compromet le succès et la performance de leurs programmes de plantation. Cette préoccupation, qui ressort de la majorité des rapports nationaux, a été classée au titre des domaines d'action prioritaires lors de la plupart des consultations régionales.

Mesures à prendre: Encourager la création de systèmes nationaux d'approvisionnement en semences d'arbres et l'appui à ces systèmes, notamment les centres de semences d'arbres et les programmes connexes, selon qu'il convient.

Améliorer la **collaboration** entre les centres semenciers et **élaborer des normes communes de qualité des semences** afin de faciliter les échanges de matériel de reproduction forestier au sein des régions et d'appuyer les programmes nationaux de boisement.

Priorité stratégique 13: Promouvoir la remise en état et la restauration des écosystèmes à l'aide d'un matériel génétiquement approprié

Justification: Des millions de kilomètres carrés de terres forestières dégradées et perturbées font l'objet d'une grande attention de la part de nombreuses organisations et organismes nationaux et internationaux en tant que sites potentiels pour la remise en état et la restauration des écosystèmes. En revanche, l'importance du choix de sources génétiques appropriées pour l'obtention du matériel de plantation nécessaire est généralement peu prise en compte. Obtenir des populations adaptées aux conditions actuelles et futures de l'environnement est un enjeu difficile, souvent compliqué par

l'ampleur et la nature de cette dégradation/perturbation. Dans ce cas, il peut être nécessaire de procéder à des tests sur le terrain et/ou à une modélisation prédictive.

Mesures à prendre: Soutenir les recherches et mener de nouveaux travaux pour définir les variables clés qui permettront de choisir des populations adaptées aux conditions actuelles et futures dans les sites dégradés.

Soutenir les centres de recherche et les pépinières et leur fournir des infrastructures appropriées, selon qu'il convient, afin de mener des études visant à trouver du matériel génétiquement adapté pour la remise en état et la restauration des écosystèmes forestiers.

Élaborer des directives et des outils d'aide à la décision pour éclairer le choix de la composition génétique appropriée du matériel de plantation.

Élaborer des protocoles, le cas échéant, en vue de la remise en état et de la restauration d'écosystèmes qui garantissent l'utilisation d'un matériel génétiquement adapté.

Élaborer et mettre en œuvre des protocoles de surveillance pour évaluer la viabilité et la résilience des populations d'arbres au fil du temps dans les sites remis en état.

Priorité stratégique 14: Favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce phénomène grâce à une gestion et une utilisation judicieuses des RGF

Justification: Compte tenu des préoccupations croissantes que suscitent le changement climatique et ses effets sur les écosystèmes et la performance des systèmes de production liés aux forêts, il est impératif que les parties prenantes à la gestion des RGF aient une meilleure compréhension des espèces forestières et des mécanismes d'adaptation aux changements climatiques en cours et à venir. La diversité génétique est indispensable à l'adaptation des espèces, tout en permettant la sélection et la reproduction artificielles en vue d'une productivité accrue. Ainsi, la diversité biologique, y compris les RGF, est la clé de la résilience des écosystèmes forestiers et de l'adaptation des espèces forestières au changement climatique.

Mesures à prendre: Élaborer des méthodes et des directives normalisées aux niveaux infranational, national et régional permettant de recenser, de sélectionner et d'utiliser les unités de conservation des espèces, sur la base de facteurs environnementaux et socioculturels, qui sont les principaux éléments déterminant la situation des forêts et des systèmes d'agroforesterie en matière de diversité.

Aider les pays à améliorer la conservation et l'utilisation durable des RGF face au changement climatique:

- en encourageant les pratiques optimales en matière de gestion des RGF, en particulier dans les domaines de la conservation, de l'exploration, des essais, de la reproduction et de l'utilisation durable;
- en favorisant les contributions des RGF à la durabilité environnementale grâce à la mise au point et à l'utilisation de matériel génétique bien adapté.

Priorité stratégique 15: Promouvoir l'utilisation de technologies nouvelles et émergentes en vue de développer la conservation des RGF et d'en favoriser l'utilisation durable

Justification: Les activités d'amélioration des arbres demeurent cantonnées à quelques essences revêtant une importance économique, non seulement pour des raisons financières mais aussi à cause des caractéristiques particulières des arbres. Les arbres sont des plantes pérennes d'une grande longévité, présentant des cycles de régénération amples et une maturité sexuelle tardive. Compte tenu de ces caractéristiques, les recherches portant sur l'amélioration et la reproduction d'essences nécessitent davantage de temps que celles axées sur d'autres cultures. S'il y a lieu, les nouvelles

technologies, comme la génomique et la micropropagation, peuvent permettre d'accélérer le processus de sélection et d'exploiter pleinement le potentiel des arbres forestiers. Ces nouvelles technologies se sont avérées utiles pour comprendre la dynamique des écosystèmes forestiers, notamment les processus génétiques. Elles peuvent favoriser l'adoption de mesures pratiques appropriées pour la conservation, la gestion, la restauration et la remise en état durables.

Mesures à prendre: Promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies émergentes pour faciliter la conservation et encourager l'utilisation durable des RGF, appuyer les programmes d'amélioration des arbres et renforcer l'utilisation de RGF de qualité dans le cadre des programmes forestiers.

Évaluer les technologies disponibles et leur efficacité du point de vue de la conservation *in situ* et *ex situ* et de la mise en valeur des ressources génétiques des essences prioritaires.

Priorité stratégique 16: Mettre en place et renforcer des programmes de recherche sur la reproduction, la domestication et la prospection biologique des arbres afin de tirer le meilleur parti des RGF

Justification: Outre le bois d'œuvre, les forêts fournissent de nombreux produits revêtant une importance du point de vue des communautés locales et des économies nationales. L'importance des plantes médicinales, des plantes fourragères et des végétaux destinés à l'alimentation humaine est de plus en plus reconnue et elle est soulignée dans de nombreux rapports nationaux. Dans de nombreux pays en développement, une grande partie de la population se soigne grâce à des plantes médicinales. Par ailleurs, le pâturage libre est toujours une pratique courante dans nombre d'entre eux et les forêts sont souvent une source essentielle de fourrage. Ces diverses ressources sont encore tirées de plantes sauvages des terres forestières et, dans certains cas, sont menacées de surexploitation. La domestication des végétaux concernés améliorera l'approvisionnement tout en réduisant la vulnérabilité des ressources génétiques.

Mesures à prendre: Évaluer les contributions des espèces forestières aux services environnementaux (conservation des sols et des eaux, fixation du carbone, etc.).

Évaluer les contributions des espèces forestières prioritaires aux secteurs de production revêtant une importance au niveau national (bois d'œuvre, fruits, fourrage, huile végétale, légumes, médicaments, etc.).

Développer la reproduction fondée sur des programmes et à usages multiples pour les espèces prioritaires. Encourager les approches participatives en faisant appel aux communautés locales dans le cadre des programmes de sélection et de reproduction des espèces prioritaires, sur la base des caractéristiques souhaitées par les agriculteurs.

Appuyer les projets de recherche collaboratifs entre les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche, les partenaires sectoriels et les peuples autochtones, ainsi que les communautés locales, selon qu'il convient.

NIVEAU INTERNATIONAL

Priorité stratégique 17: Développer et encourager le travail en réseau et la collaboration entre les pays concernés en matière de lutte contre les espèces envahissantes (animaux, plantes et micro-organismes) et les maladies et ravageurs qui menacent les RGF

Justification: Les espèces envahissantes figurent de plus en plus fréquemment parmi les principaux facteurs menaçant les RGF. Celles qui posent le plus de problèmes sont les espèces végétales qui ont la capacité de s'immiscer dans des associations forestières naturelles et/ou peu perturbées et d'y devenir prédominantes, souvent en supplantant des espèces, voire des écosystèmes entiers. Selon les

prévisions, les ravageurs et les maladies s'attaquant aux forêts et aux arbres devraient se faire de plus en plus menaçants à mesure que les effets du changement climatique deviendront plus visibles et que la circulation du matériel végétal entre les pays et les continents s'accélèrera.

Mesures à prendre: Examiner les normes et protocoles existants, le cas échéant, et, si nécessaire, proposer des protocoles d'application facultative relatifs à la circulation du matériel végétal forestier entre les pays et les régions de manière à éviter la propagation d'organismes envahissants.

Encourager les évaluations nationales concernant des espèces envahissantes ou exotiques et leurs effets sur les RGF, en s'appuyant sur une approche régionale ou écosystémique.

Travailler en collaboration avec la Convention internationale pour la protection des végétaux afin d'inclure les RGF dans la réglementation existante en matière de biosécurité et d'y intégrer les questions liées à ces ressources.

Encourager le renforcement de la recherche sur les ravageurs et les maladies qui affectent les RGF.

d) Politiques, institutions et renforcement des capacités (domaine prioritaire 4)

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 18: Élaborer des stratégies nationales pour la conservation *in situ* et *ex situ* des RGF et leur utilisation durable

Justification: Les politiques et les programmes qui permettraient de gérer la conservation *in situ* et *ex situ* des RGF de manière adéquate font souvent défaut dans les pays. Compte tenu du nombre de ceux qui interviennent à divers égards dans l'utilisation, le développement et la gestion des RGF au niveau national, il est utile que des stratégies et des programmes nationaux soient élaborés pour fournir un cadre d'action approprié.

Mesures à prendre: Définir, s'il y a lieu, des outils stratégiques appropriés pour la mise en place d'un cadre national d'action favorisant la conservation durable, *in situ* et *ex situ*, des RGF.

S'agissant de la conservation *in situ* et *ex situ* des RGF, développer ou renforcer les capacités institutionnelles qui permettront d'assurer la mise en œuvre des stratégies nationales actuelles ou futures relatives à la conservation de ces ressources, y compris les banques de gènes et les collections *in vivo*.

Priorité stratégique 19: Mettre à jour les besoins en matière de conservation et de gestion des RGF et les intégrer dans les politiques et les cadres programmatiques d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial

Justification: De nombreux pays ont indiqué que, compte tenu de la pénurie de ressources financières et humaines, le fait de traiter les besoins et priorités pertinents dans le cadre de programmes et politiques nationaux plus larges portant sur la foresterie et l'utilisation des terres pouvait permettre de gérer au mieux les RGF, conformément aux documents stratégiques pertinents de portée internationale des Nations Unies.

Mesures à prendre: Encourager les pays à réviser leurs cadres politiques et juridiques relatifs aux forêts afin d'y intégrer les principales questions liées aux RGF.

Revoir et aligner les politiques et programmes relatifs aux forêts et à l'utilisation des terres de manière à mieux intégrer la dimension des RGF ainsi qu'à contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation des effets de ce phénomène.

Promouvoir l'intégration des RGF dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les plans nationaux d'adaptation (PNA).

Revoir les réglementations nationales en matière de biosécurité et, si nécessaire, les modifier de façon à y intégrer les questions liées aux RGF.

Priorité stratégique 20: Développer la collaboration et promouvoir la coordination entre les institutions nationales et les programmes concernés par les RGF

Justification: Au niveau national, il est nécessaire de rechercher des synergies entre les unités de coordination et les points focaux des divers programmes et conventions internationaux afin de permettre un partage des informations et une utilisation des ressources plus efficaces et en vue d'apporter un meilleur soutien aux initiatives prises pour répondre aux priorités nationales en matière de RGF.

Mesures à prendre: Améliorer la coopération et les synergies entre les autorités nationales et les points focaux des programmes et conventions internationaux qui concernent les RGF (CDB, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, changement climatique, accès et partage des avantages, Évaluation des ressources forestières mondiales, programmes forestiers nationaux, par exemple).

Créer des cadres nationaux de consultation, qui pourraient prendre la forme de commissions nationales permanentes chargées des RGF, afin d'améliorer la gestion durable de ces ressources dans le cadre de programmes nationaux de recherche et de développement.

Priorité stratégique 21: Mettre en place et renforcer les capacités dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en matière de RGF, de façon que les programmes de développement connexes puissent bénéficier de l'appui technique nécessaire

Justification: De nombreux pays ont qualifié de faibles les capacités techniques et scientifiques en matière de RGF. Les programmes de formation universitaire axés sur des domaines comme la conservation des RGF, la sélection des arbres ou la gestion des produits forestiers non ligneux sont souvent rares au niveau national. Dans la majorité des pays, en particulier ceux en développement ou en transition, il est indispensable de renforcer la recherche et l'enseignement sur tous les volets de la gestion des RGF. Il est essentiel de créer, de renforcer et de maintenir en fonctionnement des institutions de recherche et d'enseignement pour renforcer les capacités nationales, qui permettront de planifier la mise en œuvre d'activités prioritaires concernant l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des RGF.

Mesures à prendre: Élaborer des modules de formation adaptés à l'appui de la gestion et de l'utilisation durables des ressources génétiques des végétaux forestiers, qui sont une source importante de produits forestiers ligneux et non ligneux.

Développer la collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle pour tirer parti des informations scientifiques et techniques disponibles, qui alimenteront le contenu des modules de formation.

Organiser des ateliers de formation sur les avancées technologiques récentes, ainsi que visites de découverte à l'intention des scientifiques et des techniciens et des cours de formation à l'intention des décideurs et des gestionnaires forestiers.

Renforcer les programmes et capacités nationaux en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des RGF, et promouvoir la connectivité et la collaboration régionales entre les institutions.

Renforcer la capacité des herbiers nationaux et en améliorer le fonctionnement en vue de contribuer à l'approfondissement des connaissances sur les espèces forestières.

Mettre au point des modules ou des programmes de formation portant sur la gestion des RGF et améliorer leur accessibilité. Il pourrait ainsi être nécessaire de: 1) recenser les ressources humaines qualifiées qui seraient requises à moyen et long termes pour mener des activités nationales de recherche et de développement sur les RGF; et 2) mettre au point des modules de vulgarisation et d'enseignement faisant la part belle aux nouvelles technologies (biotechnologies, par exemple) pour renforcer les capacités nationales en matière d'enseignement sur les forêts et la gestion des RGF.

Renforcer les centres de recherche consacrés aux RGF et à leur conservation, équipés de technologies de pointe et d'infrastructures adaptées, à l'appui des travaux d'enseignement et de recherche, selon qu'il convient.

Priorité stratégique 22: Encourager la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la gestion des RGF dans le contexte de la décentralisation

Justification: De nombreux pays en développement ont entamé un processus de décentralisation, lorsqu'ils ne disposent pas déjà d'une administration décentralisée. Dans ces pays, il est important que la gestion des ressources naturelles, y compris des RGF, tienne compte de ce contexte. Dans certains cas, les mesures réglementaires sont prises au niveau des provinces ou des États. Dans les pays concernés, il est nécessaire de prêter une assistance technique adaptée aux administrations décentralisées pour leur permettre de revoir ou de mettre au point des outils stratégiques garantissant l'utilisation et la gestion durables des RGF, y compris pour protéger, préserver et utiliser durablement ces ressources afin que les communautés autochtones et locales puissent continuer de les utiliser.

Mesures à prendre: Élaborer, renforcer ou revoir les politiques locales relatives à la gestion des forêts afin de faire mieux connaître les RGF auprès des peuples autochtones, ainsi que des communautés locales, et de répondre comme il se doit à la nécessité de gérer, de mettre en valeur et d'utiliser de manière durable ces ressources au niveau décentralisé.

Constituer des ressources humaines suffisantes pour contribuer à la bonne gestion des RGF dans le cadre des processus de décentralisation et afin d'améliorer la contribution de ces ressources au développement local.

NIVEAU RÉGIONAL

Priorité stratégique 23: Promouvoir et mettre en application des mécanismes d'échange de matériel génétique au niveau régional pour appuyer les activités de recherche et développement, en accord avec les conventions internationales

Justification: Le transfert et l'échange de matériel forestier de reproduction sont régis par des accords internationaux, qui limitent parfois l'accès à du matériel convenable et empêchent ainsi les programmes de recherche de produire des résultats qui pourraient avoir une incidence réelle.

Mesures à prendre: Améliorer la connaissance et la compréhension par les États membres des réglementations internationales en vigueur dans le domaine des échanges de matériel génétique.

Améliorer ou élaborer, dans le respect de la législation nationale et des réglementations internationales, des textes adaptés aux niveaux national et régional qui régiraient les échanges et permettraient d'assurer la tenue de registres concernant les transferts de matériel génétique forestier et leur origine à des fins de recherche, et promouvoir des mécanismes visant à faciliter l'accès à ce matériel à des fins scientifiques au sein des régions.

Renforcer et encourager la collaboration régionale en vue de faciliter l'échange de ressources génétiques forestières ainsi que de données et d'informations sur les RGF, et le partage des avantages qui en découlent.

Priorité stratégique 24: Renforcer la coopération régionale et internationale à l'appui de la conservation et de la gestion durable des RGF, ainsi que de l'éducation, de la diffusion de connaissances et de la recherche concernant ces ressources

Justification: L'insuffisance des ressources financières et humaines est l'un des facteurs les plus courants qui limitent les activités de recherche sur les RGF. Les États membres recommandent donc de renforcer la coopération internationale et régionale pour favoriser davantage les activités d'enseignement et de recherche sur la conservation et la gestion durable des RGF.

Mesures à prendre: Encourager la création de nouveaux réseaux et partenariats – notamment entre les pays, les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche –, ou le renforcement des réseaux et partenariats existants, afin de mettre en commun les informations, les données d'expérience, les pratiques optimales et les savoirs théoriques et pratiques sur les RGF et leur gestion.

Recenser des canaux internationaux de financement (fonds affectés à des activités portant sur le changement climatique, par exemple).

NIVEAU INTERNATIONAL

Priorité stratégique 25: Encourager la mise en place d'activités en réseau et contribuer au développement et au renforcement de ces activités au niveau international, y compris le partage des informations, en matière de gestion et de conservation des RGF et de recherche sur ces ressources

Justification: Il est ressorti de la majorité des ateliers de consultation régionale que la constitution de réseaux était une action prioritaire, qui permettrait d'améliorer le partage des informations et des données d'expérience entre les parties intéressées au niveau mondial.

Mesures à prendre: Créer des liens et des mécanismes plus efficaces de manière à améliorer la coordination et la collaboration entre les institutions en matière de technologie, de mise en œuvre de politiques et de partage d'informations et de pratiques optimales.

Soutenir les réseaux internationaux existants qui permettent de mettre en commun les connaissances en matière de recherche et de conservation des RGF.

Priorité stratégique 26: Faire mieux connaître auprès du grand public et de la communauté internationale les rôles et les valeurs des RGF

Justification: De nombreux pays ont signalé que les décideurs et le grand public n'avaient pas pleinement conscience de l'importance des RGF. Il sera plus aisé pour les parties prenantes de faire leurs besoins et priorités d'action aux niveaux national, régional et international si l'on met en place et l'on encourage des activités de sensibilisation efficaces.

Mesures à prendre: Assurer une communication et un partage efficaces des informations au sujet de la gestion et de l'utilisation durables des RGF au moyen de différents supports, notamment les médias traditionnels, les plateformes numériques, les éléments pédagogiques, les réseaux sociaux, les documentaires et les publications scientifiques.

Appuyer les campagnes internationales visant à faire mieux connaître la situation et les évolutions des RGF ainsi que leur contribution aux objectifs de développement durable, en ce qui concerne notamment la sécurité alimentaire, le potentiel de l'écotourisme, la lutte contre la pauvreté et la durabilité environnementale, et chercher ensuite à obtenir un large soutien aux niveaux gouvernemental et institutionnel ainsi qu'auprès du grand public, au moyen de mécanismes volontaires.

Organiser des formations sur les RGF à l'intention des techniciens et des administrateurs forestiers.

Priorité stratégique 27: S'efforcer davantage de mobiliser les ressources nécessaires, notamment pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF

Justification: La plupart des pays ont indiqué que les ressources dont ils disposaient pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF étaient insuffisantes. Des efforts consentis aux niveaux national et international devraient permettre de transcrire les priorités stratégiques sous la forme d'actions dans le cadre de programmes nouveaux et/ou existants.

Mesures à prendre: Aider les pays et les parties intéressées à concevoir des politiques et des programmes adaptés qui visent la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF au moyen de ressources existantes ou nouvelles fournies à titre volontaire, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition.

Encourager les pays et les parties intéressées à envisager de nouveaux modes de financement, y compris ceux destinés à des activités portant sur le changement climatique et la biodiversité. Appuyer la mise en place de mesures viables visant à encourager des activités de conservation et d'utilisation durable des RGF.

APPENDICE D

RÉAFFIRMER LA MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À L'ÉGARD DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Projet de résolution

LA CONFÉRENCE,

Rappelant que l'adoption du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (le Plan d'action mondial)¹⁷ marque un tournant dans l'action internationale en faveur de l'amélioration de la gestion des ressources génétiques des essences forestières et d'autres espèces végétales ligneuses importantes pour la production forestière, notamment l'agroforesterie,

Accueillant avec satisfaction le *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*,

Constatant les importantes contributions que les ressources génétiques forestières apportent au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), ainsi qu'aux instruments sur la biodiversité, le changement climatique et la désertification ayant fait l'objet d'accords internationaux,

Affirmant que le Plan d'action mondial reste le principal cadre de décision en matière de renforcement de la gestion des ressources génétiques forestières aux niveaux national, régional et international,

Adopte la version révisée du Plan d'action mondial, comme recommandé par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

Invite les membres à:

- **élaborer** des politiques, stratégies et plans d'action nationaux pour la gestion des ressources génétiques forestières ou les **renforcer**, le cas échéant;
- **renforcer** l'action à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et **rendre compte** à la FAO des progrès accomplis;
- **recueillir** des informations plus approfondies au sujet de la conservation, de l'utilisation et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières afin d'améliorer la gestion de ces ressources;
- **accorder** toute l'attention nécessaire aux aspects génétiques de la gestion des forêts naturelles comme des forêts plantées afin de préserver et de renforcer leur adaptabilité, leur productivité et leur résilience dans le contexte du changement climatique;
- **intégrer** les ressources génétiques forestières dans les politiques et stratégies nationales relatives aux forêts, à la biodiversité, au changement climatique et la désertification;

Demande à l'Organisation de:

- **continuer** à faciliter et à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial et le processus d'établissement de rapports nationaux afin de suivre les progrès accomplis à cet égard;
- **poursuivre** les efforts visant à faire mieux connaître, à l'échelle internationale, le Plan d'action mondial et l'importance des ressources génétiques forestières;
- **encourager** les travaux sur les ressources génétiques forestières au moment de la mise en œuvre de ses stratégies sur l'intégration de la biodiversité et sur le changement climatique;

¹⁷ C 2013/REP, paragraphe 77.

- **veiller** à ce que toutes ses unités compétentes au siège et dans les bureaux régionaux, les bureaux sous-régionaux et les bureaux de pays contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO;
- **continuer** à solliciter des ressources extrabudgétaires à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;

Appelle l'ensemble des partenaires et des parties prenantes, donateurs compris, à travailler de concert pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial.

APPENDICE E

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail et d'information

Élection du président, du (des) vice-président(s) et du rapporteur	CGRFA/WG-FGR-8/24/1
Statutes of the Intergovernmental Technical Working Group on Forest Genetic Resources, and Members and Alternates elected by the Commission at its Nineteenth Regular Session (Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières, et membres et suppléants élus par la Commission à sa 19 ^e session ordinaire)	CGRFA/WG-FGR-8/24/1/Inf.1
Ordre du jour provisoire	CGRFA/WG-FGR-8/24/2
Ordre du jour annoté et calendrier provisoires	CGRFA/WG-FGR-8/24/2 Add.1
List of documents (Liste des documents)	CGRFA/WG-FGR-8/24/2/Inf.1
Mise au point de la version définitive du <i>Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	CGRFA/WG-FGR-8/24/3
<i>The Second Report on the State of the World's Forest Genetic Resources – Proofing version (Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde – Version préliminaire)</i>	CGRFA/WG-FGR-8/24/3/Inf.1
Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	CGRFA/WG-FGR-8/24/4
Examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	CGRFA/WG-FGR-8/24/5
Results of the written consultation on the review of the Global Plan of Action for the Conservation, Sustainable Use and Development of Forest Genetic Resources (Résultats de la consultation écrite sur l'examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières)	CGRFA/WG-FGR-8/24/5/Inf.1
Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-FGR-8/24/6
Draft baseline report on genetic resources for food and agriculture and climate change (Projet de rapport initial sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le changement climatique)	CGRFA/WG-FGR-8/24/6/Inf.1
FAO's work on climate change (Activités de la FAO dans le domaine du changement climatique)	CGRFA/WG-FGR-8/24/6/Inf.2
Options pour le recensement des questions nouvelles et émergentes	CGRFA/WG-FGR-8/24/7